

**COMMUNE DE DAMIGNY****CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019 – PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 24 avril 2019, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

Absents excusés : Jitske BARRIERE, Jean-Louis BATTISTELLA, Catherine GAHERY, Stéphanie LEDUC qui ont donné pouvoir respectivement à, J. JAJOLET, B. JUPIN, L. WINTENBERGER et M. LAPOTAIRE, M. CHAMPIN, M. DUVAL N. LECARDONNEL et S. OBLIN

Danièle PILON est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Le 8 mai, le comité des fêtes organise une randonnée pédestre sur la commune d'Hesloup.
- Les 18 et 19 mai l'AC Loisirs, en partenariat avec l'association « les caravanes de l'espoir organise un « Hope festival » au bénéfice de la mucoviscidose, au programme, animations et concert.
- L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) invite les personnes recevant la télévision par une antenne râteau et connaissant des perturbations à contacter le 0970 818 818
- La CUA organise des réunions publiques et des expositions dans différentes communes de la CUA, pour la mise en place du PLUI, l'information est disponible sur le site de la Communauté Urbaine
- Le centre de loisirs de l'été 2019 fonctionnera du 8 au 26 juillet dans les locaux de l'école de Lonrai, un accueil est prévu à la maison des loisirs avant transfert à Lonrai.
- La CUA a voté les tarifs des repas de la restauration scolaire applicables à la rentrée scolaire 2019-2020. Les tarifs augmentent de 1.00%.

20190430-01 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ A PROCEDURE FORMALISEE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FISCALE POUR LE RECOUVREMENT DES SOMMES LIEES A LA GESTION DES ESPACES D'INFORMATION

La Commune de Damigny perçoit la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), instaurée par la loi du 4 août 2008, qui frappe les supports publicitaires (Dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes). La gestion de cette taxe se traduit notamment par des recensements réguliers du parc local des supports publicitaires, par un accompagnement des assujettis dans leur obligation déclarative et par l'émission de titres de recette. La technicité de ce dossier, accentuée par une évolution constante de la réglementation et par la jurisprudence, nécessite le recours à l'assistance d'un spécialiste.

Par délibération en date du 31 mai 2016, le Conseil Municipal avait créé un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance technique, juridique et fiscale pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'information et des moyens matériels de communication pour les communes de la Communauté Urbaine qui le souhaitaient.

Les communes d'Alençon (coordonnateur), de Condé sur Sarthe, de Damigny, de Saint Germain du Corbéis, de Valframbert, de Lonrai et de Cerisé sont membres de ce groupement dont le marché d'un an, renouvelable pour une période d'un an trois fois, se termine le 31 décembre 2019.

Il est proposé, de constituer un nouveau groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L2113-7 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, de constituer un groupement de commandes, afin de confier une mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour le recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'information pour les communes de la Communauté Urbaine qui le souhaitent.

La durée du marché serait d'un an, reconductible un an quatre fois.

Le coordonnateur du groupement serait la Ville d'Alençon, représentée par son Maire, Emmanuel DARCISSAC.

Le coordonnateur serait chargé de signer le marché, sous réserve de l'accord de chaque membre, chaque membre du groupement s'assurant, pour ce qui le concerne de sa bonne exécution technique et financière.

Compte-tenu du montant de cette opération estimée à 50 000,00 € HT maximum par an, la consultation serait lancée sous la forme d'un marché à procédure formalisée.

Le marché serait un marché à tranches optionnelles : la tranche ferme étant les prestations sur le territoire de la Ville et chaque tranche optionnelle correspondant aux prestations sur le territoire de chaque commune membre.

La Commission d'Appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Le Maire ou son délégué à signer la convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour le recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'information avec les communes de la Communauté urbaine qui le souhaitent, la commission d'appel d'offres compétente étant celle du coordonnateur, le coordonnateur serait chargé de signer le marché, sous réserve de l'accord de chaque membre, chaque membre du groupement s'assurant, pour ce qui le concerne de sa bonne exécution technique et financière, et tous documents utiles relatifs à ce dossier ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou son délégué à signer en qualité de coordonnateur, le marché y afférent pour une durée d'un an, reconductible quatre fois maximum pour un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT (dont 3 500.00€ HT par an pour Damigny).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur Le Maire ou son délégué à signer la convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour le recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'information avec les communes de la Communauté urbaine qui le souhaitent, la commission d'appel d'offres compétente étant celle du coordonnateur, le coordonnateur serait chargé de signer le marché, sous réserve de l'accord de chaque membre, chaque membre du groupement s'assurant, pour ce qui le concerne de sa bonne exécution technique et financière, et tous documents utiles relatifs à ce dossier ;
- autorise Monsieur Le Maire ou son délégué à signer en qualité de coordonnateur, le marché y afférent pour une durée d'un an, reconductible quatre fois maximum pour un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT (dont 3 500.00€ HT par an pour Damigny).

N°20190430-02 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La ligue de l'enseignement de l'Orne organise les 25, 27 et 28 juin 2019, la seconde édition du festival des musiques et des chorales à destination des écoles de la Communauté urbaine d'Alençon ;

Trois classes de l'école Jean Monet participeront à ce festival. La ligue de l'enseignement sollicite une subvention de 11.50€ par élève, soit 793.50€ (base 23 élèves par classe).

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette demande.

La Commission Vie associative réunie le 24 avril 2019 a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 500.00€ .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Devant le manque d'information sur la participation financière de la commune à cette manifestation, demande que cette question lui soit présentée ultérieurement.

TOUR DE TABLE

- Alain LECLER détaille la rénovation de la façade de la Mairie, la porte sera changée pour un modèle plus contemporain et les volets seront décapés et repeints.
- Marie-Jo CHARTRAIN retrace l'avancement des travaux de la rue Principale, impasse du Moulin et rue de la Paix. Il reste à résoudre un problème d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales en lien avec les services de la CUA. Il convient également de prendre en compte la constructibilité de 2 parcelles.
- Louis WINTENBERGER demande qu'il soit procédé à un levé topographique rue de Bellevue
- Martine LAPOTAIRE indique qu'elle a ressorti le programme 2014 de l'équipe municipale. La grande majorité des opérations prévues ont été réalisées. Elle regrette que le Conseil municipal des jeunes n'ait pas été instauré. M. HINAULT répond que cette mise en place est complexe et le mode de fonctionnement encore plus, les jeunes devant être renouvelés très fréquemment.
- Elle regrette également qu'il n'ait pas été procédé à l'accueil des nouveaux arrivants.
- Christophe CARAVELLA a participé à la réunion organisé par la CUA sur le projet de territoire. Il a trouvé le fonctionnement assez complexe. Nathalie MARIE précise qu'il s'agissait d'exemples donnés.
- Jacki JAJOLET déplore l'état d'abandon de l'ancien panneau du RIS.
- François BATREL détaille le compte rendu de la commission vie associative du 24 avril, qui a été adressé aux élus. Pour la préparation de la fête de la musique les prochaines réunions auront lieu le 28 mai à 18h30 et le 15 juin à 11h avec les groupes.
- En ce qui concerne la retransmission éventuelle des matchs de la coupe du monde féminine, le SCD foot n'est pas intéressé.
- Il demande une visite de la commission bâtiments dans les vestiaires foot pour étudier les conditions d'une remise en état.
- Danièle PILON signale que le carnaval de l'école s'est bien déroulé le 5 avril. La fête de l'école aura lieu le 28 juin à partir de 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

VU, LE MAIRE,

| | |
|--|---|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019 – PROCÈS VERBAL | 1 |
| 20190430-01 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON POUR LA PASSATION D'UN MARCHE A PROCEDURE FORMALISEE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FISCALE POUR LE RECOUVREMENT DES SOMMES LIEES A LA GESTION DES ESPACES D'INFORMATION | 1 |
| N°20190430-02 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT..... | 2 |